



SESSION
27/09/2022

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

SLOW

ID : 007-210703195-20220927-DELIB982022-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29
Présents : 21
Absents : 8

L'An Deux Mille Vingt Deux, le vingt-sept septembre dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 21 septembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 27
Abstention : 1
Contre :
NPPV : 1

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Diatta, Gaillard, Galiana, Gleyze, Griffé, Guillot, Heyndrickx, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Valla.

Excusés : M. Chezeau (pouvoir à Mme Tolfo), M. Dersi (pouvoir à M. Mazeyrat), Mme Faure-Pinault (pouvoir à M. Noël), Mme Garraud (Pouvoir à M. Boukal), M. Jouve (pouvoir à M. Peverelli), Mme Keskin (pouvoir à Mme Bayle), Mme Segueni (pouvoir à M. Galiana), M. Vallon (pouvoir à Mme Diatta).

Secrétaire : M. Alain Bornes

Objet : Attribution de subventions

Considérant, la volonté politique de soutenir les associations qui contribuent à dynamiser la vie locale dans les projets portés au sein de la commune,

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

DÉCIDE de l'attribution des subventions suivantes au titre de la vie associative, des actions culturelles et de l'animation de la vie locale :

- Lez'Arts collectif dans le cadre du projet « Manufacture de proximité » 3 000 €
- Les Enfants Terribles dans le cadre des manifestations estivales « Les Ephémères » d'août 500 €

Le Maire,

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance,

Olivier PEVERELLI



Alain BORNES